

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Alpha Oryx III Limited » du contrôle conjoint des sociétés « Egyptian Linear Alkyl Benzene (Elab) S.A.E.» et « Egyptian Drilling Company (E.D.C.) S.A.E. », aux côtés de la société « Egyptian General Petroleum Corporation » et du contrôle exclusif de la société « *Egyptian Ethylene and Derivatives Company (ETHYDCO) S.A.E.*»

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Alpha Oryx Limited » ;
- **Les cibles** : - La société « *Egyptian Drilling Company S.A.E.* » (*E.D.C.*) ;
 - La société « Egyptian Linear Alkyl Benzene S.A.E. » (Elab) ;
 - La société « Egyptian Ethylene and Derivatives Company S.A.E. » (ETHYDCO).

Nature de l'opération

- Prise de contrôle conjoint des sociétés EDC et ELAB ;
- Prise du contrôle exclusif de la société ETHYDCO.

Secteurs économiques concernés

- Secteurs de la production et de la fourniture de produits pétroliers et pétrochimiques.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 9 août 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Alpha Oryx III Limited » (Alpha) du contrôle exclusif de la société « Egyptian Ethylene and Derivatives Company (ETHYDCO) S.A.E. (ETHYDCO) », ainsi que du contrôle conjoint des sociétés « Egyptian Drilling Company S.A.E. (EDC) » et « Egyptian Linear Alkyl Benzene (Elab) S.A.E. (ELAB) », aux côtés de la société « Egyptian General Petroleum Corporation » (EGPC).

« Alpha » est une société à responsabilité limitée par actions, organisée et exploitée en vertu des lois des Emirats Arabes Unis, avec le numéro de registre du commerce 000004009, dont le siège social se situe aux Émirats arabes unis qui est contrôlée en dernier ressort par « Abu Dhabi Developmental Holding Company P.J.S.C. » (ADQ).

Etablie à Abu Dhabi en 2018, ADQ est l'une des plus grandes sociétés holding de la région, qui détient des investissements directs et indirects dans un certain nombre de secteurs de l'économie d'Abou Dhabi, incluant l'alimentation et l'agriculture, l'aviation, les services financiers, les soins de santé, les industries, la logistique, les médias, l'immobilier, le tourisme et l'hôtellerie, les transports et les services publics.

« Egyptian Drilling Company (E.D.C.) S.A.E. » est une société par actions de droit égyptien enregistrée au registre commercial des investissements du Caire sous le numéro 178136;

« Egyptian Linear Alkyl Benzene (Elab) S.A.E. » est une société par actions organisée et existant en vertu du droit égyptien, enregistrée au registre commercial d'Alexandrie sous le numéro 1609; et

« Egyptian Ethylene and Derivatives Company (ETHYDCO) S.A.E. » une société par actions organisée et existant en vertu du droit égyptien, inscrite au registre commercial d'Alexandrie sous le numéro 6673.

Les Cibles sont actives dans la production de dérivés du pétrole et, en amont, dans le secteur pétrolier et gazier, principalement, mais pas exclusivement, en Égypte. Elles sont détenues par la société « Egyptian General Petroleum Corporation », une société créée en vertu de la loi n° 135 de 1956 en Égypte. Ses activités, menées directement et par l'intermédiaire de ses sociétés de portefeuille, sont liées à la production de pétrole et de dérivés du pétrole pour la consommation locale et internationale.

Fait à Rabat, le 29 juillet 2024